

ENSEIGNEMENT COMMUNAL
PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DE LA VILLE DE NAMUR

SOMMAIRE

I/ AVANT-PROPOS

II/ LE PROJET EDUCATIF

*III/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL*

*IV/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE*

*V/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT*

*VI/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE*

I/ AVANT-PROPOS

La société évolue

La société change, ses attentes vis-à-vis de l'école ont évolué et évoluent encore.

Le souci de démocratisation de l'enseignement s'est traduit d'abord par la volonté d'assurer à tous une égalité d'accès à l'école.

A l'heure actuelle, nous vivons dans une société en lutte contre l'exclusion.

L'exigence d'une égalité des chances est devenue essentielle.

Aussi faut-il transformer l'école en une école ambitieuse pour tous, **l'école de la réussite**.

Le défi de l'école de la réussite

Ce projet a fait l'objet d'un consensus des partenaires de la communauté éducative et de la formation. Celui-ci se traduit à travers les objectifs généraux assignés au système d'enseignement par le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF).

En s'inspirant de rapports d'experts nationaux et internationaux, le gouvernement de la Communauté Française a décidé des modifications institutionnelles et organisationnelles du système scolaire.

Il a promulgué le décret du 9 mars 1995 relatif à la "Promotion d'une Ecole de la Réussite".
Les circulaires n°13 et n°14 du 10 juin 1997 en précise l'organisation ainsi que la brochure " Réussir l'Ecole de 2 ans 1/2 à 18 ans ".

Passer d'une école chargée de sélectionner à une école favorisant une formation scolaire optimale qui permettrait à tous les enfants de réussir leur intégration dans la société, c'est vouloir un changement profond de certaines conceptions de l'Enseignement et du mandat que la société donne à l'école.

Cette mutation repose notamment sur la conviction lentement acquise de l'éducabilité généralisée, de la possibilité pour tous d'acquérir une formation de base.

Faire de l'école, une école de la réussite, c'est avoir le souci de situer l'enfant au centre de l'action éducative.

C'est pourquoi il est nécessaire que le caractère historiquement sélectif et discriminatoire de l'école s'oriente vers un caractère respectueux des potentialités de chacun.

Il sera donc essentiel de concevoir une forme d'évaluation adaptée.

La mise en œuvre

Pour répondre aux attentes actuelles, les changements mis en œuvre sont importants.

Non seulement ils influencent la structure même de l'école en substituant par exemple aux critères d'âge et d'année scolaire le concept de cycle, mais ils touchent aussi à ses contenus en parlant de compétences plutôt que de matières ou de programmes.

C'est incontestablement insécurisant. Mais c'est aussi très dynamique.

Et c'est surtout indispensable et urgent.

III/ LE PROJET EDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE NAMUR, ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE, ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT ET DE PROMOTION SOCIALE

Visé dès lors:

-  à promouvoir la confiance en soi et l'épanouissement de la personne en optant pour une éducation globale qui favorise le développement des aptitudes intellectuelles, relationnelles, affectives, corporelles, esthétiques et culturelles.

Amène tous les élèves:

-  à s'approprier des savoirs en les **construisant**,
-  à acquérir des compétences,
-  à développer des attitudes qui les rendent aptes à continuer et à apprendre toute leur vie (Décret Missions, chapitre II, Art.6 ,2°)
-  à prendre une place active et créatrice dans la vie économique, sociale et culturelle.
-  à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et multiculturelle.

Une école neutre

Conformément aux valeurs définies dans ce projet éducatif, nous nous inscrivons pleinement dans le respect du décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné, avec une attention particulière aux articles repris ci-dessous :

- Dans l'enseignement officiel subventionné, les faits sont exposés et commentés, que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste.

- L'école officielle subventionnée éduque les élèves qui lui sont confiés au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant qui s'imposent aux pouvoirs publics.

Elle ne privilégie aucune doctrine relative à ces valeurs. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Elle respecte la liberté de conscience des élèves.

- L'école officielle subventionnée garantit à l'élève ou à l'étudiant le droit d'exercer son esprit critique et, eu égard à son degré de maturité, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme.

Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen du choix de l'élève et de l'étudiant à condition que soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques. Le règlement d'ordre intérieur de chaque établissement peut prévoir les modalités selon lesquelles les droits et libertés précités sont exercés.

La liberté de manifester sa religion ou ses convictions et d'en débattre, ainsi que la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions.

Aucune vérité n'est imposée aux élèves, ceux-ci étant encouragés à rechercher et à construire librement la leur.

- Afin notamment de garantir le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle, le personnel de l'enseignement officiel subventionné

1° adopte une attitude réservée, objective et constamment alertée contre le risque d'induire chez les élèves ou étudiants des préjugés qui compromettent ce choix ;

2° traite les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques et les options religieuses de l'homme, en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des élèves ;

3° s'abstient, devant les élèves, de toute attitude et de tout propos partisan dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux, qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique. Il amène les élèves à considérer les différents points de vue dans le respect des convictions d'autrui. De même, il refuse de témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique quel qu'il soit. Il veille toutefois à dénoncer les atteintes aux principes démocratiques, les atteintes aux droits de l'homme et les actes ou propos racistes, xénophobes ou révisionnistes. Il veille, de surcroît, à ce que, sous son autorité, ne se développent ni le prosélytisme religieux ou philosophique, ni le militantisme politique organisé par ou pour les élèves.

- Les titulaires des cours de religions reconnues et de morale non confessionnelle s'abstiennent de dénigrer les positions exprimées dans les cours parallèles.

Les cours visés à l'alinéa précédent, là où ils sont légalement organisés, le sont sur un pied d'égalité. Ils sont offerts au libre choix des parents ou des étudiants. Leur fréquentation est obligatoire.

Expression d'une politique éducative,

Le projet éducatif et pédagogique en tant que cadre de références conditionne les orientations pédagogiques. C'est l'objet de ce document.

LES VALEURS CHOISIES PAR LE POUVOIR ORGANISATEUR SUR LESQUELLES EST BASE NOTRE PROJET EDUCATIF.

LA DEMOCRATIE

C'est permettre à chacun le droit à la différence , le droit à la parole, à la participation, aux prises de décisions.

C'est mettre en place une gestion collective des divergences et un contrôle sur les décisions.

L'école communale est ouverte à tous, elle accorde une sollicitude équitable à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale et/ou culturelle.

Elle développe une forme de démocratie participative où tout acteur y compris l'enfant doit avoir son mot à dire sur ce qui le concerne dans le fonctionnement de l'école.

L'AUTONOMIE

C'est pouvoir prendre des décisions, savoir s'exprimer, conduire à terme ses projets , s'évaluer en s'appuyant sur ses ressources propres.

Les enseignants des écoles communales mettront en pratique des stratégies qui amèneront l'enfant à grandir en étant acteur de sa formation et qui lui permettront d'évoluer dans un milieu stimulant .

Cette valeur est intimement liée à la responsabilité et ne peut en être dissociée.

LA RESPONSABILITE

C'est assumer ses choix et ses actes en connaissance des droits et des devoirs conséquents.

L'école communale amènera les jeunes à devenir des citoyens responsables en favorisant l'apprentissage des responsabilités où chacun a des droits et aussi des devoirs.

Un cadre de règles doit être mis en place et doit évoluer à mesure que l'enfant grandit.

LA TOLERANCE

C'est reconnaître le droit à la différence d'avis, d'idées, d'opinions, d'actions, de questionnement et de jugements de valeurs.

L'école communale est le point de rencontre , le milieu social, le lieu où on étudie ,où on joue ensemble, où on partage la vie d'autres enfants. RESPECTUEUSE DE TOUTES LES CONCEPTIONS PHILOSOPHIQUES, elle est une école de la tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de " non-engagement " et de passivité. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions.

LA SOLIDARITE

La solidarité est un rapport réciproque entre adultes , entre les enfants et entre les adultes et les enfants.

L'école communale développe une pédagogie basée sur des activités et des stratégies d'apprentissage qui engendrent la coopération, la collaboration et la complémentarité en respectant les différences de chacun.

LA CONGRUENCE

C'est le respect à quelques niveaux que ce soit des valeurs exprimées dans ce projet par toutes les personnes concernées par ce projet.

Outre le " Dire ", c'est le " Faire ". Les actes doivent donc rejoindre les paroles .

C'EST UNE VALEUR QUI ENGLOBE TOUTES LES AUTRES.

III/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DES ECOLES FONDAMENTALES.

Il est évident que nous nous situons complètement dans le projet pédagogique du réseau officiel subventionné, dont le texte suivant s'inspire largement.

Après avoir défini nos grandes valeurs humanistes et démocratiques des écoles fondamentales de Namur, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant la mise en oeuvre du projet éducatif.

Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.

Un projet, pour être éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire.

Il tient compte de l'évolution récente en matière de sciences cognitives et de psychologie de l'apprentissage.

Notre projet se veut un référentiel, un outil de repérage pour que nos écoles communales namuroises continuent à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous.

Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque enfant et à l'amener à maîtriser les savoirs et les compétences de base nécessaires à son émancipation sociale.

**L'ENFANT, CENTRE DU PROJET,
POURRA CONSTRUIRE SES SAVOIRS,
LES INTEGRER ET LES REINVESTIR AU QUOTIDIEN.
TEL EST NOTRE DEFI.**

Ainsi, en référence à notre projet éducatif, pour nous, écoles fondamentales communales de Namur,

REUSSIR L'ECOLE c'est:

**⚡ REUSSIR l'enfant citoyen dans sa vie
d'aujourd'hui... et pour demain,**

**⚡ REUSSIR l'équipe enseignante solidaire et
responsable,**

**⚡ REUSSIR la communauté éducative en
harmonie avec son environnement.**

COMMENT REUSSIR L'ECOLE?

OU

COMMENT DEFINISSONS-NOUS SON PROJET PEDAGOGIQUE?

Les changements mis en œuvre sont importants. Non seulement ils influencent la structure de l'école qui évolue vers les cycles, mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques des classes en optant pour une pédagogie active:

☞ soucieuse de développer l'enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique,

☞ prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'insertion sociale.

Ainsi chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié

la meilleure ambition,
tout en tenant compte de ses rythmes propres
dans la perspective de le faire évoluer
vers la maîtrise **DES SAVOIRS ET DES COMPETENCES**
nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études.

Pour cela, elle veillera à
organiser **une continuité pédagogique** de 2 ½ à 14 ans
en pratiquant **la différenciation des apprentissages**
sur base d'une véritable **évaluation formative**.

Pour y arriver, la concertation au sein des équipes éducatives est indispensable.

Leurs réponses devraient contribuer à l'élaboration du projet d'établissement en tenant compte des spécificités locales dans un souci de cohérence, de continuité et d'émancipation pour tous.

La réflexion se situera à trois niveaux:

§ **LES STRUCTURES,**

☞ **LES STRATEGIES D'APPRENTISSAGE ET METHODES D'ENSEIGNEMENT,**

✂ **LES MOYENS ET LES OUTILS.**

§ LES STRUCTURES.

Priorité sera donnée à **l'organisation en cycles fonctionnels** (à différencier des structures organisationnelles de l'école).

- ✓ 1er Cycle de 2,5 ans à 8 ans
- ✓ 2^e cycle de 8 ans à 12 ans.

Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

L'enseignement fondamental constitue **une unité pédagogique** structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter le rythme de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans préjudice personnel, des **initiatives** pourront être prises pour harmoniser dans la transition les ruptures institutionnelles (à 8 ans et à 12 ans).

🌀 LES STRATEGIES D'APPRENTISSAGE ET LES METHODES D'ENSEIGNEMENT.

Nous nous inscrivons dans une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans **une démarche participative et réflexive**.

Ces situations ne prendront du sens que si elles s'appuient sur **les réalités sociales et culturelles des enfants**.

Suivant les spécificités locales, chaque équipe définira, dans le cadre de son projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants:

- ✓ une véritable **pédagogie** partant du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant **les moments collectifs de classes, les moments de groupes** (ateliers, groupes de besoins, d'intérêts,...) **les moments d'individualisation** pour permettre la transmission ou la **construction des savoirs et des savoir-faire** dans la perspective de **l'acquisition de compétences**. (la métacognition: qu'est-ce que j'apprends et comment je l'apprends).
- ✓ le choix de **situations signifiantes** permettra à l'enfant de mobiliser, dans une même démarche, **compétences transversales et disciplinaires et d'y structurer les savoirs et les savoir-faire** y afférents.
- ✓ c'est en agissant sur son **environnement** et en **interaction avec les autres** que l'enfant pourra **apprendre et construire** les concepts de base.

Pour y parvenir, elle privilégiera:



les activités de découvertes, de production et de création,



les technologies de communication et d'information,



les activités culturelles et sportives,



le développement de moyens démocratiques (forums, conseils de classe, d'école, accueil,...), **de citoyenneté responsable au sein de l'école.**

✂ LES OUTILS.

Chaque école fondamentale communale de Namur constituera **une unité pédagogique** de 2,5 à 12 ans. Cela nécessitera des choix pour **amplifier la cohérence** tout au long de l'enseignement fondamental et atteindre les socles de compétences.

Il appartiendra au pouvoir organisateur, en collaboration avec l'équipe éducative, de favoriser la recherche et la diffusion:

- ✓ d'outils pertinents pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activités de structuration.
- ✓ d'outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations-problèmes.
- ✓ des outils d'apprentissage d'une autre langue, que le français, choisie par le pouvoir organisateur, qui renforcera les compétences communicatives.
- ✓ d'outils à proposer à l'enfant, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne.
- ✓ des types de référentiels à construire avec l'enfant pour gérer avec lui ses savoirs et ses savoir-faire de manière autonome (référentiels permettant de choisir des activités adaptées aux besoins des enfants, proposant des démarches, reprenant des règles essentielles découvertes par l'enfant, lui permettant de s'auto-évaluer).

Cette liste n'est pas exhaustive; ces points seront négociés **en concertation avec tous les enseignants, en adéquation avec le projet éducatif et le projet pédagogique de leur pouvoir organisateur.**

La mise en place progressive de cette école de la réussite entraîne un ensemble de choix pédagogiques et d'actions concrètes, au centre desquelles se situe la construction de projets de formation à la fois collectifs et individualisés: collectifs dans la démarche qui les sous-tend et dans le partage des ressources, individualisés dans l'attention portée aux attentes de chacun.

L'élaboration du projet d'établissement favorisera **l'adhésion de tous** aux décisions prises collégialement et **l'émergence d'une culture commune** à toute l'équipe.

RESPONSABILITES DES PARTENAIRES

Dans une organisation, aucun acteur ne maîtrise, à lui seul, le changement. (THURLER, 1992)

Le Pouvoir Organisateur.

Veille à l'application du projet éducatif et pédagogique de la Ville et du décret Missions, et coordonne tous les moyens mis en œuvre comme:

- ✓ encourager l'innovation et la prise de responsabilités de tous les partenaires.
- ✓ définir les droits et les devoirs de chacun et les faire respecter.
- ✓ s'impliquer dans la formation des enseignants en leur permettant, dans la mesure de ses moyens, d'y participer.
- ✓ prévoir les moyens nécessaires et suffisants afin d'assurer un bon fonctionnement de l'école.
- ✓ tenir compte des besoins particuliers du terrain et réfléchir sur l'amélioration des conditions qui amènent la réussite de ce projet éducatif.

L'Inspection de l'enseignement fondamental - Coordination du P.O.

C'est une fonction d'interface entre le P.O., l'administration et le corps enseignant.

L'inspection coordinatrice est chargée de promouvoir l'enseignement communal, d'impulser et de coordonner des projets pédagogiques et d'en superviser la concrétisation.

Le P.O. confie à l'inspection coordinatrice la préparation de la répartition des attributions et la désignation des temporaires en respectant, autant que faire se peut, les équipes pédagogiques étant entendu que c'est au Collège communal et au Conseil communal que les décisions reviennent.

Elle exerce ses missions en collaboration avec l'ensemble des directions d'école.

La Direction.

La direction assure trois rôles essentiels :

✓ Sur le plan relationnel :

Elle anime l'équipe pédagogique en coordonnant le projet de l'école, en établissant des relations avec les parents, avec les partenaires extérieurs et avec l'environnement social.

Elle veille à instaurer un climat sécurisant et épanouissant pour tous les acteurs, comme un facteur d'unité au sein de son établissement.

✓ Sur le plan pédagogique :

Soucieuse de son efficacité, elle participe à des formations complémentaires.

Elle facilite la diffusion de l'information pédagogique, favorise la recherche, les projets et le partage des expériences.

Elle aide à la mise en place de techniques et de procédures renouvelées, notamment en coordonnant la formation spécifique à son établissement.

Elle suscite la nécessaire adéquation entre " pratiques pédagogiques et projet éducatif" par le biais de la supervision pédagogique et sert de catalyseur à la mise en œuvre de cette adéquation. Elle est responsable du projet d'établissement, de sa programmation et de la planification du programme d'études en conséquence. Elle participe à l'évaluation de son établissement prévue par les décrets.

Garante du niveau des études, elle vérifie et contrôle l'application des décrets et de la législation en vigueur.

Elle est la personne privilégiée pour assurer la cohérence du fonctionnement de l'établissement et la congruence des attitudes.

✓ Sur le plan organisationnel:

Elle est attentive à la question matérielle, à l'aménagement des conditions de travail, au respect des horaires et des temps de concertation et à la mise en place de ceux-ci.

Elle déploie dans l'école des dynamiques de gestions cohérentes avec le projet.

Elle partage avec le pouvoir organisateur, la responsabilité administrative en concordance avec la législation scolaire.

Elle veille au respect de la législation en vigueur.

Les Enseignants.

Le rôle des enseignants est déterminant lorsque :

✓ Sur le plan relationnel.

Ils forment des équipes professionnellement expérimentées dans la maîtrise des matières et des démarches pédagogiques.

Ils feront preuve d'une éthique professionnelle:

Ils seront particulièrement attentifs au respect des différents partenaires (enfants, parents, collègues, direction, personnes ressources, personnel d'entretien) à développer des politiques de concertation et à s'impliquer dans le projet éducatif du Pouvoir Organisateur et de l'école.

✓ Sur le plan pédagogique.

Leur sensibilisation au droit à l'apprentissage et donc à l'erreur, leur **engagement** pour une école de la réussite sont particulièrement présents dans leurs pratiques quotidiennes (activités significatives, continuité et différenciation) et dans les concertations.

Les enseignants doivent se donner les compétences nécessaires à la mise en place des pratiques pédagogiques bénéfiques aux élèves et entretiendront leur formation en conséquence. Les directions préciseront avec les enseignants leurs responsabilités respectives.

Dans cet esprit d'équilibre, d'ouverture et de cohérence, ils génèrent un climat favorisant l'épanouissement scolaire et psychologique des enfants.

✓ Sur le plan organisationnel.

Ils veillent à la gestion topologique de leur classe et au respect du cadre de travail.

Ils sont attentifs à la question matérielle, à l'aménagement des conditions de travail, au respect des horaires et à la mise en place de temps de concertation efficaces.

Ecole – Famille – Enfants.

L'ensemble de la communauté éducative porte, conjointement, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet éducatif.

Les parents doivent assumer leurs responsabilités dans l'éducation de leurs enfants

(au niveau du savoir-vivre; de la fréquentation scolaire; du respect des personnes, des horaires et de l'organisation de l'école).

Les parents s'informent et seront informés, ils consulteront et seront consultés pour devenir de réels partenaires de l'éducation.

L'enfant est aussi responsable de son apprentissage.

("Résumé" du décret-mission p 16)

L'école est responsable, avec rigueur, de la proposition d'apprentissage (cadre, processus,...).

LEXIQUE

Compétence :

aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.

Compétences disciplinaires :

référentiel présentant de manière structurée les compétences à acquérir dans une discipline scolaire.

Compétences terminales :

référentiel présentant de manière structurée les compétences dont la maîtrise à un niveau déterminé est attendue à la fin de l'enseignement secondaire.

Compétences transversales :

attitudes, démarches mentales et démarches méthodologiques communes aux différentes disciplines à acquérir et à mettre en œuvre au cours de l'élaboration des différents savoirs et savoir-faire; leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves.

Conseil de classe :

présidé par le chef d'établissement, il comprend tous les membres du personnel enseignant en charge de l'élève et prend des décisions telles que le passage de classe ou l'orientation scolaire et professionnelle.

Continuum pédagogique :

parcours scolaire continu, répondant d'année en année au même objectif final. En Communauté française, les 8 premières années de l'enseignement obligatoire constituent un continuum pédagogique.

Epreuves à caractère sommatif :

épreuves situées à la fin d'une séquence d'apprentissage et visant à établir le bilan des acquis des élèves.

Evaluation certificative :

évaluation qui débouche soit sur l'obtention d'un certificat, soit sur une autorisation de passage de classe ou d'accès à un nouveau degré.

Evaluation formative :

évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage; elle a pour but d'améliorer de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève; elle se fonde en partie sur l'auto-évaluation.

Pédagogie différenciée :

démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes pour tenir compte de l'hétérogénéité des classes ainsi que de la diversité des modes et des besoins d'apprentissage des élèves.

Pilotage :

dispositif constitué des commissions centrales, des groupes de travail, des commissions de programmes et des commissions d'outils d'évaluation visant à mettre en œuvre les objectifs généraux et particuliers définis conformément au décret.

Profil de formation :

référentiel présentant de manière structurée les compétences à acquérir en vue de l'obtention d'un certificat de qualification.

Profil de formation spécifique :

référentiel présentant de manière structurée les compétences à acquérir en vue de l'obtention d'un certificat de qualification spécifique ou d'une attestation de compétences acquises.

Profil de qualification :

référentiel décrivant les activités et les compétences exercées par des travailleurs accomplis tels qu'ils se trouvent dans l'entreprise.

Programmes d'études :

référentiel de situations d'apprentissage, de contenus d'apprentissage, obligatoires ou facultatifs, et d'orientations méthodologiques qu'un pouvoir organisateur définit afin d'atteindre les compétences fixées par le Gouvernement pour une année, un degré ou un cycle.

Projet d'établissement :

ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Projet éducatif :

dans le respect des objectifs fixés aux chapitres précédents, ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs définit ses objectifs éducatifs.

Projet pédagogique :

visées pédagogiques et choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur ou un organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de mettre en œuvre son projet éducatif.

Socles de compétences :

référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des 8 premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études.

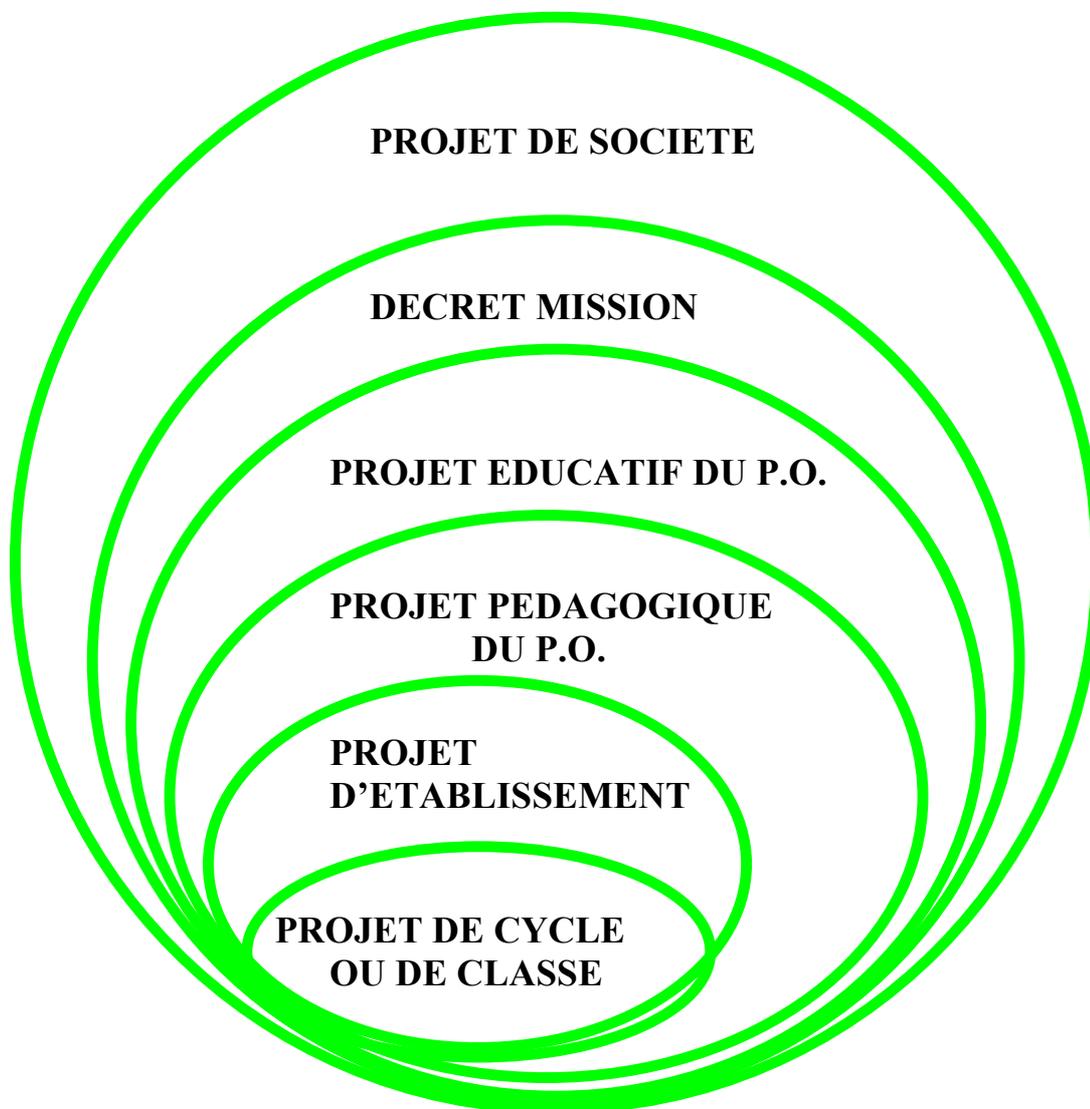
Outils :

objet concret que l'enseignant utilise pour faire apprendre (tâches didactiques, activités, matériels de l'élève, matériels didactiques, situation d'apprentissages).

ORGANIGRAMME



VISION SYSTEMIQUE DE L'ECOLE EN PROJET



IV/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire organisé par la Ville de Namur répond aux grandes valeurs préalablement définies dans le volet "enseignement fondamental" du présent projet, à savoir: la démocratie, la responsabilité, l'autonomie, la solidarité, la congruence.

En s'ouvrant à tout milieu et plus particulièrement aux plus défavorisés, l'enseignement secondaire communal défend les libertés, favorise l'initiative et suscite la prise de responsabilité.

Il développe des démarches pédagogiques qui promeuvent le développement de chaque élève; qui amènent tous les jeunes à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences en prenant une place active et créatrice dans la vie économique, sociale et culturelle.

Apprendre à apprendre et ... à continuer à apprendre; former des citoyens responsables dans une société en mutation rapide et désireux de participer à l'évolution de celle-ci restent les préoccupations majeures de l'ensemble de l'équipe éducative.

Réduit en nombre d'établissements mais largement multisectoriel au regard des orientations proposées, les prédispositions diverses y trouveront un terrain fertile à la structuration de processus de base.

De là pourront se développer au gré des capacités créatrices de chacun les particularités qui en découlent ou s'en inspirent.

V/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

L'enseignement artistique organisé par la Ville de Namur répond aux grandes valeurs préalablement définies dans le volet "enseignement fondamental" du présent projet, à savoir: la démocratie, la responsabilité, l'autonomie, la solidarité, la congruence.

La pratique de l'art et de la culture sont des éléments déterminants dans l'élaboration de la personnalité de chacun.

Tant l'Académie des Beaux-Arts que le Conservatoire, chacun pour les domaines qui les concernent, proposent à tous, dès le plus jeune âge et sans limite d'âge, un enrichissement personnel par l'art, un cheminement vers l'autonomie artistique et un éveil aux diverses esthétiques sans en rejeter aucune.

L'enseignement artistique, dans les domaines qu'il organise:

- concourt à l'épanouissement artistique des élèves, en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques;
- donne aux élèves les moyens et les formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle;
- offre un enseignement préparant les élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement supérieur artistique.

VI/ LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

L'enseignement de promotion sociale organisé par la Ville de Namur répond aux grandes valeurs préalablement définies dans le volet "enseignement fondamental" du présent projet, à savoir: la démocratie, la responsabilité, l'autonomie, la solidarité, la congruence.

L'enseignement de promotion sociale développé par la Ville offre "tout au long de la vie" diverses possibilités de formation continue, de formation de perfectionnement et de recherche d'épanouissement personnel. De même, le cas échéant, il pourra permettre aux étudiants d'acquérir un titre d'études qu'il n'a pas obtenu dans sa formation initiale.

L'accent est mis sur:

- une approche par capacités;
- la modularité du système de formation;
- un mode de valorisation des acquis en ce compris ceux de l'expérience professionnelle ou personnelle.

Répondant aux besoins des étudiants ou aux demandes des milieux socio-économiques, les modules s'organisent sous un large éventail de possibilités horaires.

Le recours à des formateurs "de terrain" garantit l'adaptation constante des formations à l'évolution des connaissances et des techniques.